

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

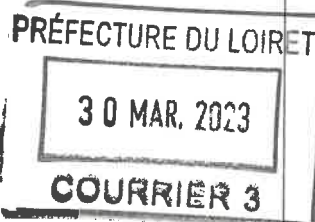
**DELIBERATION**  
**N° 2**  
**du 16 Mars 2023**  
(Compte de gestion  
2022)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la  
CONVOCAION**  
Le 27 février 2023

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,



**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 dont les résultats sont retracés dans le tableau annexé à la présente délibération et qui concordent rigoureusement avec ceux du compte administratif 2022.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**